

PLAN DE PREVENTION



INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Application du décret du 20 février 1992 ,selon les Articles R.4511-1 et suivants du Code du Travail

TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX, ET PRESTATIONS HOTELIERES ASSOCIEES

Opérations :

- | | |
|--|---|
| ☒ Mise en propreté (circulation, bureaux ...) | ☒ Prestation de bionettoyage chambre |
| ☒ Vitrage | ☒ Gestion du linge / Blanchisserie |
| ☐ Parking / Extérieur | ☒ Restauration / Service repas / Plonge |
| ☐ Collecte des déchets | ☐ Agent de nuit |
| ☒ Déneigement / Salage uniquement entrée des batiments | ☐ Aide au personnel soignant |
| ☒ Prestation de bionettoyage circulation bureaux et sanitaires | |
| ☐ Autre : | |

Les prestations concernent l'ensemble des locaux du Centre Psychothérapique de Nancy, sur l'ensemble de ses sites répartis sur le territoire de Meurthe-et-Moselle

NB : L'entreprise extérieure est tenue de porter à la connaissance de son personnel et d'assurer le respect des consignes de sécurité décrites en annexe n°5 au Cahier des Clauses Techniques Particulières

VERSION INITIALE EN DATE DU

PARTIES CONCERNEES

ENTREPRISE UTILISATRICE (E.U) Centre psychothérapique de Nancy

Responsable : Mme ...
Adresse : 1 Rue du Dr Archambault - 54520 LAXOU
N°tel : 03 83 92 50 50 FAX : 03.83 92 52 52

Nom :

Signature :

ENTREPRISE EXTERIEURE (E.E) XXXXX

Responsable:
Adresse:
N°tel : FAX :

Nom :

Signature :

ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE (S.T)

Responsable:
Adresse:
N°tel : FAX :

Nom :

Signature :

REVISION DU PLAN DE PREVENTION

De nouveaux risques pourront être identifiés par le groupe de suivi de la Charte sociale. Dans ce cas, un nouveau plan de prévention sera établi lors de la révision annuelle.

Plan de prévention inchangé à la date du

A renseigner si le plan de prévention n'est pas modifié à la révision annuelle

ENTREPRISE UTILISATRICE (E.U)

Nom :

Signature :

ENTREPRISE EXTERIEURE (E.E)

Nom :

Signature :

ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE (S.T)

Nom :

Signature :

Plan de prévention inchangé à la date du

A renseigner si le plan de prévention n'est pas modifié à la révision annuelle

ENTREPRISE UTILISATRICE (E.U)

Nom :

Signature :

ENTREPRISE EXTERIEURE (E.E)

Nom :

Signature :

ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE (S.T)

Nom :

Signature :

Plan de prévention inchangé à la date du

A renseigner si le plan de prévention n'est pas modifié à la révision annuelle

ENTREPRISE UTILISATRICE (E.U)

Nom :

Signature :

ENTREPRISE EXTERIEURE (E.E)

Nom :

Signature :

ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE (S.T)

Nom :

Signature :

PLAN DE PREVENTION

Entreprises Extérieures (E.E) et SOUS-TRAITANTES (S.T)

ENTREPRISE EXTERIEURE

Raison Sociale :

Représentée par :

Interlocuteur :

Membres CHSCT :

Opérations réalisées : TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX, ET PRESTATIONS HOTELIERES ASSOCIEES

Dates de validité		Horaires d'intervention	Nombres d'heures prévues	Nombres de salariés
Début	Fin			
01/01/2023	31/12/2023	Variable	>400h	

Signalement des incidents par les agents de l'entreprise extérieure :

Les signalements d'incidents sont à réaliser sans délai auprès de leur responsable hiérarchique direct, qui est chargé de leur recensement sur le registre des accidents bénins.

SOUS-TRAITANT

Raison Sociale :

Représentée par :

Interlocuteur :

Membres CHSCT :

Opérations réalisées :

Dates de validité		Horaires d'intervention	Nombres d'heures prévues	Nombres de salariés
Début	Fin			
			< 400 heures ☐ > 400 heures ☐	

INSPECTION COMMUNE

Date :	Commentaires du CHSCT :
R.A.S ☐	
Travaux dangereux ☐	
Autres risques :	

PLAN DE PREVENTION

N° URGENCE

Numéro d'appels d'urgence :

- Sécurité CPN : (poste interne) 7
- Pompier : (0+)18
- SAMU : (0+)15
- Secours : (0+)112
- Police : (0+)17

Numéro d'information :

- Accueil / standard : (poste interne) 9
- Poste de sécurité : (en interne) 7 ou 03.83.92.69.69
- Réf. radicalisation : 03.83.92.69.20
- ☐ Autre :

Information à donner lors d'un message d'alerte : NOM de l'appelant, NOM du bâtiment, Niveau et nature du sinistre.

MATÉRIELS DE SECOURS ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Point de rassemblement (se référer aux consignes affichées sur site) : En extérieur parking

Consignes d'évacuation : affichées dans les circulations de l'établissement

RIA et extincteurs : présents dans l'établissement

APTITUDES, FORMATIONS ET QUALIFICATIONS REQUISES

MÉDECINE DU TRAVAIL :

Coordonnées de la Médecine du Travail de l'E.E :

Poste à surveillance médicale particulière : ☒ Oui ☐ Non

Si oui, liste des postes : Utilisation de nacelle CACES 1B 3B

FORMATIONS, QUALIFICATIONS, HABILITATIONS :

Indiquer les formations techniques métiers, les habilitations nécessaires (type nacelle, habilitation électrique, IRM...)

Se référer aux consignes affichées dans les bâtiments.

Synthèse des consignes et modèles d'affiches joints en annexe n° 5 au CCTP

Si nacelle : CACES PEMP et habilitation

LOCAUX ET MOYENS MIS À DISPOSITION

Sanitaires :	☒	Oui	☐	Non	Vestiaires :	☒	Oui	☐	Non
Salle de restauration :	☒	Oui	☐	Non	Douches :	☒	Oui	☐	Non
Stockage produits :	☒	Oui	☐	Non	Stockage chariots :	☒	Oui	☐	Non
Local lingerie :	☒	Oui	☐	Non	Électricité :	☒	Oui	☐	Non
Arrivée d'eau :	☒	Oui	☐	Non	Ligne téléphonique :	☒	Oui	☐	Non
Réseau informatique :	☒	Oui	☐	Non	Autre :				

PLAN DE PREVENTION

ANALYSE DES RISQUES - MOYENS DE PREVENTION

RISQUES CIRCULATION INTERNE

Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Chute de plain pied, glissades dans les circulations de l'établissement (sol défectueux, présence d'eau sur le sol...)	☒	Port de chaussures adaptées (avec semelles à relief antidérapantes) Mettre en place les panneaux "sol glissant" lors du lavage des sols Comportement face à un sol mouillé : être vigilant et adapter son allure Ne pas marcher sur le sol mouillé qui vient d'être nettoyé (nettoyer en marche arrière) Maintenir le chantier propre et rangé Veiller à l'état des sols et des zones de circulation du site Veiller à l'éclairage des zones de circulation du site Baliser une zone inondée dès l'apparition d'une fuite d'eau	☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☐ ☐ ☒	☐ ☐ ☒ ☒ ☐ ☒ ☒ ☒	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Chute de dénivellation (escaliers, trottoir,...)	☒	Descendre les escaliers en tenant la rampe Signaler les sols et les marches d'escaliers si défectueux Nettoyer les marches d'escaliers par moitié pour faciliter le passage	☒ ☒ ☒	☐ ☒ ☐	☐ ☐ ☐
Heurt et/ou collision avec des personnes, des équipements ou des matériels.	☒	Respect des consignes de circulation du site Dégager les voies de circulation et les issues de secours	☒ ☒	☒ ☒	☐ ☐
Collision avec un véhicule en zone parking	☒	Port d'un gilet haute visibilité si prestation sur parking Respect des consignes de circulation du site	☐ ☒	☐ ☒	☐ ☐

PLAN DE PREVENTION

RISQUES TRAVAUX EN HAUTEUR

Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Chute de hauteur liée au nettoyage de meublants hauts	☒	Pour les travaux de faible hauteur : favoriser l'utilisation de microflex	☒	☐	☐
Chute liée à l'utilisation d'échelle ou d'escabeau	☒	Favoriser les travaux de plain-pied	☒	☐	☐
		Vérification périodique du matériel	☒	☐	☐
		Vérifier l'état des matériels utilisés (patins, articulations,...) avant chaque utilisation	☒	☐	☐
		Balises de la zone d'intervention	☒	☐	☐
		S'assurer du bon éclairage de la zone d'intervention	☒	☒	☐
		Utiliser les échelles comme moyen d'accès et non comme poste de travail	☒	☐	☐
Chute de hauteur lors de l'utilisation d'élévateur de personnes (nacelle, échafaudage, plateforme,...)	☒	Port des EPI (gants, casque avec jugulaire, harnais,...) adaptés au gabari et à la morphologie de l'agent	☒	☐	☐
		Vérifier la conformité et l'état du harnais avant chaque utilisation	☒	☐	☐
		Contrôler le matériel quotidiennement avant chaque intervention et renseigner la fiche de vérification périodique (échafaudage, EPI)	☒	☐	☐
		Favoriser l'utilisation de matériel à manche long pour la vitrerie (perche)	☒	☐	☐
		CACES et autorisation de conduite obligatoires pour l'utilisation de PEMP	☒	☐	☐
		Attacher les outils de travail (solidité de l'attache à vérifier régulièrement au cours de l'intervention)	☒	☐	☐
		Baliser la zone d'intervention et interdire l'accès aux personnes non habilitées	☒	☐	☐
Chute liée à des travaux sur terrasse ou passerelle	☒	Travail en binôme obligatoire	☒	☐	☐
		Vérifier la conformité et l'état des lignes de vie	☒	☒	☐
		Vérifier la conformité et l'état du harnais avant chaque utilisation	☒	☐	☐
		Vérifier la conformité et l'état des garde-corps et des points d'ancrage	☒	☒	☐
		Port des EPI adaptés (casque, harnais,...)	☒	☐	☐

RISQUES CHUTE D'OBJET

Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
STOCKAGE	☒	Limitier et organiser le stockage en hauteur (lourd en bas, léger en haut)	☒	☐	☐
		Prévoir des emplacements réservés et n'utiliser que les locaux identifiés (local "ménage", lingerie...)	☒	☐	☐
Travaux en hauteur	☒	Attacher les outils de travail	☒	☐	☐
		Baliser la zone d'intervention	☒	☐	☐

	PLAN DE PREVENTION
--	---------------------------

Dépoussiérage des meubles hauts	☒	Ne pas manipuler les objets pouvant se trouver sur les meubles hauts	☒	☐	☐
RISQUES CHIMIQUES					
Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Intoxication, irritation, ingestion, brûlures par mauvaise manipulation des produits	☒	Port des EPI (gants, casque avec jugulaire, harnais,...) adaptés au gabari et à la morphologie de l'agent	☒	☐	☐
		Utiliser que des produits fournis ou validés par le responsable de l'EE (ne pas en	☒	☐	☐
		Vérifier la présence de l'étiquetage réglementaire sur les contenants	☒	☐	☐
		Ne pas faire de mélange de produits	☒	☐	☐
		Ne pas sentir les produits pour les identifier	☒	☐	☐
		Mettre à disposition les fiches de données sécurité (FDS)	☒	☐	☐
		Mise en place d'une centrale de dilution	☒	☐	☐
		Respecter le mode d'emploi (dilution, application, ...)	☒	☐	☐
		Ne jamais transvaser de produit dans un contenant non adapté (bouteille alimentaire	☒	☐	☐
		Ne pas fumer, ne pas boire et ne pas manger lors de la manipulation de produit	☒	☐	☐
		Définir le lieu de vidange des eaux souillées (seaux, auto laveuse, ..)	☒	☒	☐
		Présence d'un rince-œil ou d'un point d'eau	☒	☒	☐
		Incendie ou déversement lié au mauvais entreposage des produits	☒	Respect des consignes de stockage (séparer les acides des alcalins,...)	☒
Mise en place de bacs de rétention	☒			☐	☐
Vérifier la bonne ventilation des locaux de stockage	☒			☒	☐
Manipulation des produits chimiques par les patients / résidents ou les usagers	☒	Ne pas laisser le chariot de nettoyage sans surveillance	☒	☐	☐
		Ne pas poser les produits sur le chariot	☒	☐	☐
		Ranger systématiquement les produits dans le chariot	☒	☐	☐
		Si possible fermer les portes du chariot à clé	☒	☐	☐
		Signaler sans délai toute disparition d'un produit	☒	☐	☐

PLAN DE PREVENTION

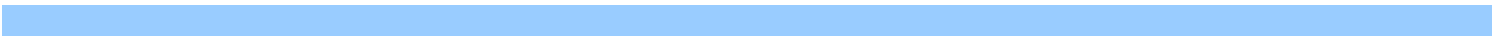
RISQUES ÉLECTRIQUES

Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Électrisation liée à la manipulation de matériels électriques	☒	Contrôle visuel du matériel / outillage avant chaque utilisation	☒	☐	☐
		Utiliser l'outillage adapté au travail à réaliser	☒	☐	☐
		Protection 30mA en amont pour le matériel électrique	☐	☒	☐
		Respecter les consignes d'utilisation des matériels	☒	☐	☐
		Identifier et isoler le matériel électrique non conforme.	☒	☐	☐
		Ne pas laisser trainer les fils électrique dans l'eau	☒	☐	☐
Électrisation avec des installations défectueuses (prise de courant,...)	☒	En cas d'utilisation d'enrouleur, dérouler entièrement le fil	☒	☐	☐
		Contrôle visuel des installations avant chaque utilisation (ex : prises, câbles, Signaler toute détérioration au service sécurité de l'établissement et / ou de son	☒	☐	☐
		Ne jamais utiliser un matériel ou une installation électrique apparaissant défectueux	☒	☒	☐
Électrisation lors d'intervention à proximité d'installations électriques ou lors d'opérations de relamping	☒	Habilitation électrique obligatoire	☐	☐	☐
		Signaler sans délai une armoire électrique défectueuse	☒	☒	☐
		Ne pas ouvrir les armoires électriques ou manipuler les installations	☐	☐	☐

RISQUES BIOLOGIQUES

Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Expositions aux agents biologique / risques infectieux	☒	Port des EPI adaptés et conformes	☒	☐	☐
		Les effets personnels (sacs, chaussures, clefs...) ne sont <u>jamais</u> touchés avec les gants. Les boissons, aliments et cigarettes ne sont <u>jamais</u> touchés avec les gants.	☒	☐	☐
		Les gants jetables sont jetés dès qu'ils sont enlevés et Les mains sont lavées immédiatement après (cf. procédure)	☒	☐	☐
		Interdiction de toucher directement ces liquides ou objets (sang, urine, seringue, etc.)	☒	☐	☐
Accident par Exposition au Sang (AES)	☒	En cas de piqûre, suivre la procédure "risque AES"	☒	☐	☐
		Mise en place immédiate du suivi médical suite à AES	☒	☐	☐
		Signaler la présence anormale d'objets piquants / tranchants	☒	☐	☐
Manipulation / évacuation de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	☐	Port des EPI adaptés (gants anti- coupures, masques, lunettes,...)	☐	☐	☐
		Respecter les circuits d'acheminement des déchets	☐	☐	☐
		Utiliser les conteneurs dédiés au DASRI	☐	☐	☐
		Signaler toute anomalie ou non-conformité dans le tri des déchets	☐	☐	☐

	PLAN DE PREVENTION
--	-----------------------------



Risques liés aux zones en "isolement"	☒	Signalement et affichage des chambres en isolement	☒	☒	☐
		Informers les intervenants dès identification d'un risque infectieux (gale, puces ou autres nuisibles...) et transmettre les consignes de protection	☒	☒	☐
		Respecter les consignes affichées en cas d'isolement	☒	☒	☐

PLAN DE PREVENTION

RISQUES RAYONNEMENTS IONISANTS

Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Poste de travail exposé au risque de rayonnements ionisants (médecine nucléaire, radiothérapie, curiethérapie, centrale nucléaire,...)	☐	Respect des consignes d'accès en zone de rayonnement	☐	☐	☐
		Se fier aux témoins lumineux et aux consignes des manipulateurs	☐	☐	☐
		Formation et sensibilisation à la radioprotection	☐	☐	☐
		Port du dosimètre passif obligatoire pour le personnel entrant en zone contrôlée	☐	☐	☐
		Suivi de la dosimétrie des salariés par le PCR	☐	☐	☐
Poste de travail exposé au risque d'un champ magnétique (IRM)	☐	Respect des consignes d'accès en zone IRM	☐	☐	☐
		Se fier aux témoins lumineux et aux consignes des manipulateurs	☐	☐	☐
		Ne pas entrer avec des objets métalliques: bijoux, clés, montre,...	☐	☐	☐
		Utiliser des matériels en plastique;	☐	☐	☐
		Habilitation - Formation obligatoire	☐	☐	☐

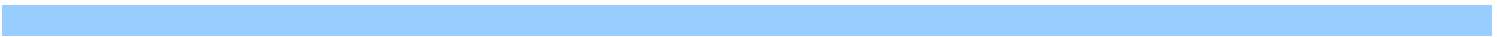
RISQUES LOCAUX SPECIFIQUES SANTE

Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Nettoyage de la zone balnéothérapie	☒	Port de chaussures adaptées (avec semelle à relief)	☒	☐	☐
		Port d'un gilet de sauvetage, si présence du risque de noyade	☒	☐	☐
		Si possible, travail en binôme	☒	☐	☐
Bionettoyage des blocs opératoires (infections nosocomiales, transmissions manu-portées)	☐	Avoir une tenue de travail propre et une hygiène corporelle irréprochable	☐	☐	☐
		Utiliser exclusivement le matériel dédié aux blocs opératoires	☐	☐	☐

RISQUES INCENDIE / EXPLOSION

Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Stockage de produits chimiques	☒	Respecter les consignes de stockage (compatibilité des produits)	☒	☐	☐
		Stockage adapté: liquide en bas sur des bacs de rétentions.	☒	☐	☐
		Local de stockage adapté : ventilé et fermant à clé	☒	☒	☐
Chargement des batteries de l'autolaveuse	☒	Utiliser des installations électriques et des chargeurs conformes	☒	☐	☐
		Ne pas stocker l'autolaveuse dans un espace confiné	☒	☐	☐
Départ de feu / Incendie	☒	Inclure les agents Elio Services aux formations incendie sur site si possible	☒	☒	☐
		Extincteurs adaptés aux risques et vérifiés annuellement	☐	☒	☐
		Indiquer le point de rassemblement et les consignes d'évacuation	☒	☒	☐

	PLAN DE PREVENTION
--	---------------------------



	Dégager les issues de secours et les portes coupe-feu	☒	☒	☐
--	---	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------

PLAN DE PREVENTION

RISQUES MANUTENTION MANUELLE / MANUTENTION MÉCANISÉE

Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Blessures, lombalgie suite à des manipulations répétées ou à un environnement restreint	☒	Respect des gestes et postures	☒	☐	☐
		Limiter au maximum les manutentions manuelles	☒	☐	☐
		Utiliser le plus possible des moyens mécaniques (chariot, diable, ascenseurs, ...)	☒	☐	☐
		Respecter les valeurs seuils ergonomiques (NF X35-109) :	☒	☐	☐
		soulever / porter = 15 kg par opération pousser / tirer = 200 kg déplacés	☒	☐	☐
Transport de chariots de nettoyage ou de chariots de linge	☒	Ne pas surcharger les chariots et les poubelles	☒	☐	☐
		Respecter les zones de circulation	☒	☐	☐
		Contrôle visuel des chariots avant utilisation	☒	☐	☐
		Pousser le chariot , ne pas le tirer	☒	☐	☐
Gestion des déchets (acheminement des sacs et mise à disposition des conteneurs)	☒	Ne pas tasser les sacs	☒	☐	☐
		Ne pas mettre de déchets coupants / piquants dans les poubelles	☒	☒	☐
		Conteneurs accessibles et identifiés	☐	☒	☐
Utilisation d'appareils de levage ou de manutention	☐	Formation au matériel et autorisation de conduite obligatoires	☐	☐	☐
		CACES obligatoire pour la conduite de chariot élévateur ou de tractation	☐	☐	☐
		Contrôle visuel avant chaque utilisation	☐	☐	☐

RISQUES ROUTIERS

Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Livraison de produits / matériels avec un véhicule Elior Services	☒	Respect du Code de la route et des conditions d'accès et des zones de circulation sur le site	☒	☐	☐
		Maintenance et entretien régulier du véhicule par le conducteur	☒	☐	☐
		Arrimer les charges et ne pas surcharger le véhicule	☒	☐	☐
Manque de vigilance	☒	Portable, oreillette et bluetooth interdits pendant les temps de circulation	☒	☐	☐

PLAN DE PREVENTION

RISQUES MACHINES / OUTILS

Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Utilisation de machines et outils portatifs électriques, mécaniques, thermiques	☒	Utiliser l'outillage adapté au travail à réaliser	☒	☐	☐
		Protection 30mA en amont pour le matériel électrique	☐	☒	☐
		Respecter les consignes d'utilisation des matériels	☒	☐	☐
		Identifier et isoler le matériel électrique non conforme.	☒	☐	☐
		Déconnecter l'alimentation avant d'intervenir sur les machines (changement	☒	☐	☐
		Port des EPI adaptés et respect des consignes de sécurité	☒	☐	☐
		Utilisation du matériel par des salariés formés et habilités	☒	☐	☐
		Contrôle visuel des outils avant utilisation	☒	☐	☐
Utilisation d'un nettoyeur haute pression ou d'un nettoyeur vapeur	☒	Interdiction de faire des réparations sur les machines et outils (faire une demande de réparation)	☒	☐	☐
		Respecter les consignes d'utilisation et de sécurité du matériel (fiche technique)	☒	☐	☐
		Baliser la zone d'intervention	☒	☐	☐
		Ranger les flexibles pour éviter les chutes,	☒	☐	☐
		Port des EPI adaptés (gants, lunettes ...)	☒	☐	☐
Utilisation d'un compacteur à déchets ou d'un releveur / basculeur	☐	Utilisation du matériel par des salariés formés	☒	☐	☐
		Formation des agents Elior Services à l'utilisation des appareils	☐	☐	☐
		Port des EPI adaptés et respect des consignes de sécurité	☐	☐	☐

RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Nuisances liées aux ambiances sonores ou climatiques	☒	Mise à disposition de vêtements et d'EPI adaptés	☒	☐	☐
Poste de travail exposé au risque d'agression	☒	Consignes données lors de l'accueil de nouveaux salariés sur les sites sensibles	☒	☐	☐
		Sensibilisation à la gestion des patients	☒	☒	☐
		Adapter l'organisation des soins, dans la mesure du possible, de sorte à limiter le nombre de situations à risque (ex : libérer les chambres pendant la plage horaire des prestations) - voir détail des consignes sur l'annexe 5.3 jointe au plan de prévention	☐	☒	☐
		Avant chaque intervention se signaler auprès du personnel soignant et ainsi recevoir les informations nécessaire au bon déroulement de la prestation - voir détail des consignes sur l'annexe 5.3 jointe au plan de prévention	☒	☐	☐
		Présence à portée d'alerte visuelle ou sonore de professionnels formés aux comportements des patients / résidents - voir détail des consignes sur l'annexe 5.3 jointe au plan de prévention	☒	☒	☐
		Mise en place d'un dispositif permettant de signaler la présence du personnel sur son poste de travail	☒	☐	☐

PLAN DE PREVENTION

Situation de travailleur isolé	☒	Mise en place d'un dispositif d'alerte pour travail isolé dans toutes les unités d'hospitalisation (temps plein ou de jour) - voir annexe 5 au CCTP Adapter l'organisation des soins, dans la mesure du possible, de sorte à limiter le nombre de situations à risque (ex : libérer les chambres pendant la plage horaire des prestations) - voir annexe 5 au CCTP Adapter l'organisation pour le travail en journée ou en binôme	☐	☒	☐
Travail en milieu psychiatrique : risque juridique	☒	Toute personne intervenant dans l'établissement est soumise aux règles de confidentialité et ne peut en aucun cas divulguer les informations entendues ou vues, ce , dans le cadre de son intervention sous peine de s'exposer à des poursuites judiciaires (code pénal art. 226.13 – 226.16 à 226.23, Loi du 04 mars 2002)	☒	☐	☐
Intervention avec présence de personnes (usager, client, public...)	☒	Rester courtois Signaler votre présence En cas de problème appliquer les consignes de sécurité, prévenir votre responsable de Si intervention sanitaire ou ascenseur, mettre un dispositif pour laisser la porte ouverte Si besoin contacter le numéro vert de la cellul	☒	☐	☐
Coactivité entre différentes entreprises		L'E.U doit prévenir Elior Services de l'intervention d'autres entreprises	☐	☒	☐
RISQUES LIES A LA CHARGES MENTALE, STRESS, HARCELEMENT					
Risques / Situations à risque	Risques identifiés sur site	Moyens de prévention / consignes de sécurité	E.E	E.U	S.T
Risques liés à la charge mentale, stress, harcèlement - Contrainte de rythme de travail : Attention et vigilance dans le travail	☒	Intégration et formation sur les exigences du poste (fiche de poste)	☒	☐	☐
Charge mentale, stress, harcèlement - Conflits avec les clients	☒	Formation à la gestion de conflit et mise en situation	☒	☒	☐

	PLAN DE PREVENTION
--	---------------------------

- | | |
|-------------------------------------|--|
| ☐ | Les dossiers techniques regroupant les informations relatives à la recherche et à l'identification des matériaux concernant l'amiante (Dossier Technique Amiante : DTA). |
| ☒ | Les fiches de données de sécurité des produits chimiques utilisés sur site. |
| ☐ | Les copies des habilitations / autorisations de conduite en cours de validité des salariés réalisant des prestations sur site. |
| ☒ | Doc n°5.1 - Consignes de sécurité à destination de l'entreprise extérieure. |
| ☒ | Doc n°5.3 - Consignes particulières de prévention des risques |

Prise en compte du Plan de Prévention par le personnel :	
--	--

[illegible]